



L'Hebdo  
1002 Lausanne  
021/ 331 76 00  
www.hebdo.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 45'219  
Erscheinungsweise: wöchentlich

Themen-Nr.: 375.15  
Abo-Nr.: 1071456  
Seite: 20  
Fläche: 156'289 mm<sup>2</sup>

<p><b>14,4 millions</b> <b>MAXWELL, ROSSENS (FR)</b></p> <p>L'année dernière, la société américaine Maxwell a accepté de payer 14,35 millions de dollars aux autorités américaines dans le cadre de procédures concernant notamment les actes de corruption perpétrés par sa filiale suisse Maxwell SA en Chine entre 2002 et 2009.</p>	<p><b>20,7 millions</b> <b>TRANSOCEAN, ZOUG</b></p> <p>Le fournisseur de plateformes pétrolières a accepté de payer 20,7 millions de dollars aux autorités américaines dans le cadre d'une procédure liée à une violation de la loi anticorruption au Nigeria.</p>
---	--

## Pots-de-vin

# LES PETITS ARRANGEMENTS DES SOCIÉTÉS SUISSES

JUSTICE. Les autorités américaines de lutte contre la corruption ont pris une quinzaine de sociétés suisses dans leurs filets. Les procédures se soldent en général par des pénalités qui se chiffrent en millions. En Suisse, les condamnations demeurent rares.


 L'Hebdo  
1002 Lausanne  
021/ 331 76 00  
www.hebdo.ch

 Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 45'219  
Erscheinungsweise: wöchentlich

 Themen-Nr.: 375.15  
Abo-Nr.: 1071456  
Seite: 20  
Fläche: 156'289 mm<sup>2</sup>
**LINDA BOURGET**

**V**ingt-six millions de dollars, soit un peu plus de 24 millions de francs. Autant dire que l'amende infligée au groupe suisse Tyco par la justice américaine dans le cadre d'une vaste enquête sur fond de corruption fait mal. Au mois de septembre, le fournisseur de solutions de sécurité schaffousois a en effet convenu de s'acquitter de ces millions pour mettre fin à une procédure portant sur ses pratiques entre 2004 et 2009. Durant ce laps de temps, Tyco a graissé la patte de fonctionnaires en Chine, en Thaïlande ou encore en Turquie. «Diable, tout le monde sait que vous devez corrompre quelqu'un pour faire des affaires en Turquie (...)», déclarait ainsi sans complexe l'un de ses 69 000 employés dans un e-mail.

La liste des entreprises suisses dans le viseur des autorités américaines au motif de corruption d'agents publics étrangers est étonnamment longue. Sociétés helvétiques et filiales suisses d'entreprises basées ailleurs sont au cœur d'une quinzaine de procédures répertoriées par la justice américaine dans le cadre de la lutte contre la corruption – sur une centaine de cas depuis 2000. Ce à quoi s'ajoutent une dizaine d'enquêtes selon lesquelles le mécanisme de corruption passe d'une manière ou d'une autre par la place financière suisse.

**Payer des millions.** Cette liste, non exhaustive, continuera de s'allonger. Basé à Genève, le géant des forages pétroliers Weatherford International est

par exemple sous enquête outre-Atlantique pour violation – notamment – du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), la loi anticorruption américaine. Si bien que la société, active dans une centaine de pays, a inscrit dans ses résultats de septembre une provision de 100 millions de dollars en vue du règlement potentiel de ces litiges.

Le paiement d'amendes apparaît de facto comme la voie de sortie privilégiée des entreprises dans ces procédures. «Les peines infligées aux Etats-Unis peuvent être tellement lourdes, que les sociétés préfèrent souvent conclure un accord avec les autorités pour couper court aux procédures», explique Jean-Marc Carnicé, avocat chez BCCC, qui traite régulièrement des cas de corruption. Lorsque l'entreprise accepte de passer à la caisse, les faits établis par l'accusation sont admis, sans que l'entreprise soit techniquement reconnue coupable.

Certains de ces accords concernant des entreprises suisses sont connus. Comme celui du géant de la logistique bâlois Panalpina, amendé à hauteur de 82 millions pour avoir arrosé des fonctionnaires nigériens, angolais, brésiliens, russes ou kazakhs. Ou du mastodonte de l'ingénierie ABB, qui s'est >>> >>> délesté de 39 millions pour les dessous-de-table octroyé à des officiels mexicains et irakiens. D'autres cas, dont le règlement se chiffre aussi en millions, sont en revanche demeurés pratiquement confidentiels.

**Jusqu'à Fribourg.** L'an dernier, le fabricant de condensateurs électriques Maxwell acceptait par exemple de déboursier 14,4 millions pour une grosse affaire de corruption en Chine. Une histoire de pots-de-vin versés par Maxwell SA, l'entité suisse du groupe qui emploie 130 personnes à Rossens (FR). Entre 2002 et 2009, Maxwell aurait ainsi graissé la patte d'officiels chinois à hauteur de 2,5 millions de dollars. Selon les enquêteurs américains, le directeur de l'entité suisse de l'époque – toujours actif au sein de l'économie fribourgeoise – était d'ailleurs au courant des agissements de l'intermédiaire chinois.

Il faut dire qu'à cette période, ce fleuron de l'économie romande devait en grande partie sa prospérité à la croissance du marché chinois, exportant quelque 30% de sa production vers l'Empire du Milieu. Notamment pour le fameux projet du barrage des Trois-Gorges.

**Intermédiaire zougais pincé.**

Même scénario chez la petite Alcor, qui emploie une poignée de personnes à Zoug. En 2010, sa société mère, l'américaine Innospec, a accepté de payer 40 millions de dollars aux autorités américaines et britanniques pour solde de tout compte, à la suite d'une enquête sur ses pratiques de corruption en Irak et en Indonésie. Dans la ligne de mire: des transactions essentiellement opérées à travers sa filiale suisse, en charge de la vente du plomb tétraéthyle (additif pour carburant) fabriqué par Innospec.

Entre 2000 et 2007, Alcor et ses agents en Irak et en Indo-


 L'Hebdo  
1002 Lausanne  
021/ 331 76 00  
www.hebdo.ch

 Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 45'219  
Erscheinungsweise: wöchentlich

 Themen-Nr.: 375.15  
Abo-Nr.: 1071456  
Seite: 20  
Fläche: 156'289 mm<sup>2</sup>

nésie ont ainsi versé ou promis des dessous-de-table à hauteur de 9,2 millions pour décrocher des contrats et même pour saboter un projet de contrat au bénéfice d'un concurrent. «Nous partageons la plupart de nos profits avec les officiels irakiens. Autrement, notre business va s'arrêter et nous allons perdre le marché (...)», raconte l'agent libano-canadien en charge des affaires irakiennes à ses supérieurs dans un e-mail de l'époque. «Il n'y a jamais eu de procédure menée par les autorités en Suisse», insiste toutefois l'un des membres de la direction d'Alcor, déjà en place à l'époque. L'homme, élu au niveau local dans le canton de Zurich, transmet la position officielle du groupe: «Innospec est une entreprise nettoyée, qui a institué de nouvelles procédures de conformité strictes pour s'assurer que [ces faits] ne puissent pas se reproduire.» C'est que les marchés de l'énergie et des carburants dans lesquels se meut Alcor sont particulièrement exposés. Et dans la mesure où la Suisse compte beaucoup d'entreprises dans le secteur, les cas sont réguliers. Le spécialiste mondial des plateformes Transocean, basé à Vernier et Zoug, a écopé d'une amende de près de 21 millions en 2010 pour s'être offert les faveurs d'officiels nigériens. Tandis que le spécialiste des forages offshore Noble Corp., établi à Genève et Zoug, a dû déboursier plus de 8 millions pour les mêmes raisons.

**Secteur médical exposé.** Le secteur du matériel de santé et

des médicaments apparaît lui aussi en première ligne. Au début de l'année, le groupe anglais Smith & Nephew, spécialiste notamment des prothèses orthopédiques, se délestait de 22 millions pour s'extraire d'une affaire de corruption de médecins grecs. Dans le cadre de cette procédure, le groupe a décelé ce qu'il qualifie de «pratiques de vente inacceptables» au sein de Plus Orthopedics, sa filiale suisse trop chèrement acquise en 2007. Celle-ci a donc dû faire l'objet d'un grand nettoyage à l'interne et d'une renégociation du prix de vente: Smith & Nephew a obtenu une ristourne d'environ 15%, sur le montant de 1,1 milliard de francs payé pour la reprise de l'entreprise – qui employait en Suisse 300 personnes, essentiellement à Aarau.

En juillet 2010, le géant américain General Electric, passait à son tour à la caisse (23 millions de dollars). Motif: ses pratiques dans le cadre du scandale du programme «pétrole contre nourriture» géré par les Nations Unies. Soit l'une des plus vastes affaires de corruption de l'histoire, qui a eu cours du milieu des années 1990 à 2003. Là encore, une société suisse, fille de «GE», est au cœur de la problématique. Basée à Glattbrugg, OEC Medical, fabricant d'équipements pour la radiographie, aurait payé 870 000 dollars de pots-de-vin à des représentants du Ministère de la santé irakien pour gagner des marchés.

**Cas banals.** S'ajoute la liste des affaires – plus largement médiatisées – qui font actuel-

lement l'objet de procédures sur sol helvétique. Comme l'histoire de ces 660 millions de francs blanchis en Suisse dans le cadre de la privatisation du groupe d'extraction de charbon tchèque Mostecká Uhelná Spolecnost. Un ancien basketteur fribourgeois est, notamment, accusé de corruption (ainsi que de blanchiment, de gestion déloyale, etc.) par le Ministère public de la Confédération (MPC). Il y a aussi l'histoire du tunnel slovaque de Branisko, dans le cadre de laquelle le patron d'une société suisse fait l'objet d'une enquête. Ou encore celle du réseau de corruption et de blanchiment lié à l'ancien dirigeant du groupe canadien SNC-Lavalin, mis au jour par la RTS.

C'est que le fait de soudoyer est tristement banal, à croire l'étude choc publiée cette année par la

Haute Ecole de technique et d'économie de Coire. D'après ses auteurs, plus de 20% des entreprises suisses versent des pots-de-vin à l'étranger! Celles-ci y consacrent même 5% de leur chiffre d'affaires annuel dans les pays concernés. En tête: la Russie, l'Allemagne, la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Italie et la Pologne.

**Peu de sanctions en Suisse.**

Les procédures judiciaires restent pourtant relativement rares en Suisse et les condam-

**PLUS DE 20% DES ENTREPRISES SUISSES PAIERAIENT DES POTS-DE-VIN À L'ÉTRANGER. MÉTHODE**




 L'Hebdo  
1002 Lausanne  
021/ 331 76 00  
www.hebdo.ch

 Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 45'219  
Erscheinungsweise: wöchentlich

 Themen-Nr.: 375.15  
Abo-Nr.: 1071456  
Seite: 20  
Fläche: 156'289 mm<sup>2</sup>

## DE TRAVAIL

**Documents judiciaires.** L'essentiel des informations présentées ici est issu de documents publiés par les autorités américaines (plaintes, accords conclus entre les parties, etc.). En particulier par la Securities and Exchange Commission (SEC), le surveillant américain des marchés financiers. Celui-ci veille notamment au respect du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), loi qui vise notamment la corruption de fonctionnaires étrangers. **o LB**

nations exceptionnelles, comme l'a d'ailleurs souligné le rapport du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption rendu il y a pile une année. Si celui-ci note plutôt bien la Suisse, il se demande si le peu de sanctions «ne tient pas à une difficulté d'appliquer les dispositions législatives existantes». Il estime par ailleurs que «les sanctions n'apparaissent pas toujours comme suffisamment dissuasives (...)».

«Depuis le début des années 2000, lorsque la corruption active de fonctionnaires étrangers est devenue punissable par la loi, il y a eu extrêmement peu de condamnations. Entre 2001 et 2011, seulement trois jugements ont été prononcés, auxquels s'ajoute l'ordonnance pénale de l'année dernière sur Alstom», observe Simone Lerch, analyste au sein de l'Office fédéral de la police (Fedpol).

Comment expliquer la rareté

des procédures et des condamnations? Spécialiste de la criminalité économique chez KPMG, Philippe Fleury estime que cela tient en partie au principe *ne bis in idem*, selon lequel des faits donnés ne peuvent pas être l'objet de plusieurs procédures identiques. Le spécialiste souligne par ailleurs qu'il s'agit d'«enquêtes très complexes à mener à l'étranger avec la collaboration des autorités judiciaires dans les pays où la corruption a eu lieu, ce qui n'est pas évident». Une collaboration que de grandes puissances telles que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne – tous deux très agressifs sur le sujet – ont plus de facilité à activer.

**Intermédiaires peu inquiétés.** Le fait que le groupe industriel Alstom ait été amendé à hauteur de 39 millions de francs par le MPC l'an dernier apparaît comme une première annonciatrice d'une nouvelle ère: celle dans laquelle les particuliers ne seront plus seuls à risquer la punition. En revanche, «les intermédiaires financiers ne sont que très peu sanctionnés», relève Philippe Fleury. «L'attention qu'on leur porte dépend beaucoup du procureur qui instruit le dossier», renchérit l'avocat Jean-Marc Carnicé.

Les circuits du financement de la corruption passent pourtant

fréquemment par la très réputée place financière suisse. Exemple tout récent: un chef d'entreprise et son épouse viennent d'être condamnés aux Etats-Unis pour corruption. Au cœur de l'enquête portant sur le patron du fabricant de valves Control Components Incorporated (qui emploie environ 200 personnes à Balmuccia), se trouvait un compte ouvert dans une grande banque suisse, sur lequel les époux auraient fait verser 100 000 dollars. Le tout au profit d'une Chinoise représentante d'une société d'Etat dans le domaine de l'énergie.

Il y a aussi le récent et mystérieux décès, à Londres, du Russe Alexander Perepilichny, apparemment lié à une grosse affaire de fraude et de corruption qui passait par la place financière suisse. Les enquêtes pour violation de la FCPA concernant Siemens, Daimler Chrysler, Statoil, KBR et Halliburton, Immucor, Baker Hughes ou Technip font également état de comptes en Suisse. «Ce n'est pas plus facile de faire transiter ou de blanchir l'argent de la corruption en Suisse qu'ailleurs», observe Jean-Marc Carnicé. Mais les criminels sont comme tout le monde: ils préfèrent garder leur argent dans un endroit sûr.» **o**

Datum: 06.12.2012

**L'Hebdo**



**HTW** Chur  
Hochschule für Technik und Wirtschaft  
Fachhochschule Ostschweiz  
University of Applied Sciences

L'Hebdo  
1002 Lausanne  
021/ 331 76 00  
www.hebdo.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 45'219  
Erscheinungsweise: wöchentlich

Themen-Nr.: 375.15  
Abo-Nr.: 1071456  
Seite: 20  
Fläche: 156'289 mm<sup>2</sup>

**PANALPINA**  
on 6 continents

**81,9 millions** PANALPINA, BÂLE

Le groupe de logistique bâlois Panalpina a accepté de payer 81,9 millions de dollars aux autorités américaines dans le cadre d'une enquête pour corruption au Nigeria, en Angola, au Brésil, en Russie et au Kazakhstan.



L'Hebdo  
1002 Lausanne  
021/ 331 76 00  
www.hebdo.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 45'219  
Erscheinungsweise: wöchentlich

Themen-Nr.: 375.15  
Abo-Nr.: 1071456  
Seite: 20  
Fläche: 156'289 mm<sup>2</sup>



**SANCTION** L'ancien responsable des placements de la caisse de pension zurichoise BVK vient d'être condamné pour corruption.

**SUISSE**

**Les fonctionnaires s'achètent aussi**

Les cas de corruption traités par la justice suisse concernent surtout des employés de la fonction publique helvétique. Sur les quelque 80 condamnations (sur 111) examinées par Simone Lerch, de Fedpol, plus d'une septantaine de cas se sont produits dans le pays. Dernier exemple en date, celui de Daniel Gloor, l'ex-chef des placements de la BVK, la caisse de pension zurichoise. Fin novembre, l'homme était condamné par le Tribunal de district de Zurich à six ans de prison et au remboursement d'un demi-million de francs pour corruption, gestion déloyale, blanchiment et violation du secret de fonction. Entre 2000 et 2010, il a perçu 1,7 million de francs de dessous-de-table de la part de mandataires – qui offraient parfois de mauvais rendements.

«L'ampleur de l'affaire est exceptionnelle», relève Simone Lerch, selon qui les montants oscillent d'habitude entre quelques milliers et quelques dizaines de milliers de francs. «Les paiements se font souvent en cash», souligne l'analyste. Et de lister les cinq domaines les plus exposés: l'attribution des marchés publics, les poursuites pénales (par exemple lorsqu'une personne amendée essaie de soudoyer un policier), les attributions de permis, les visas octroyés dans les consulats, les rabais. Cette dernière catégorie est en fait essentiellement liée au cas du responsable immobilier de la Suva qui avait été corrompu par un agent immobilier auquel il a vendu des biens au-dessous du prix du marché. o LB